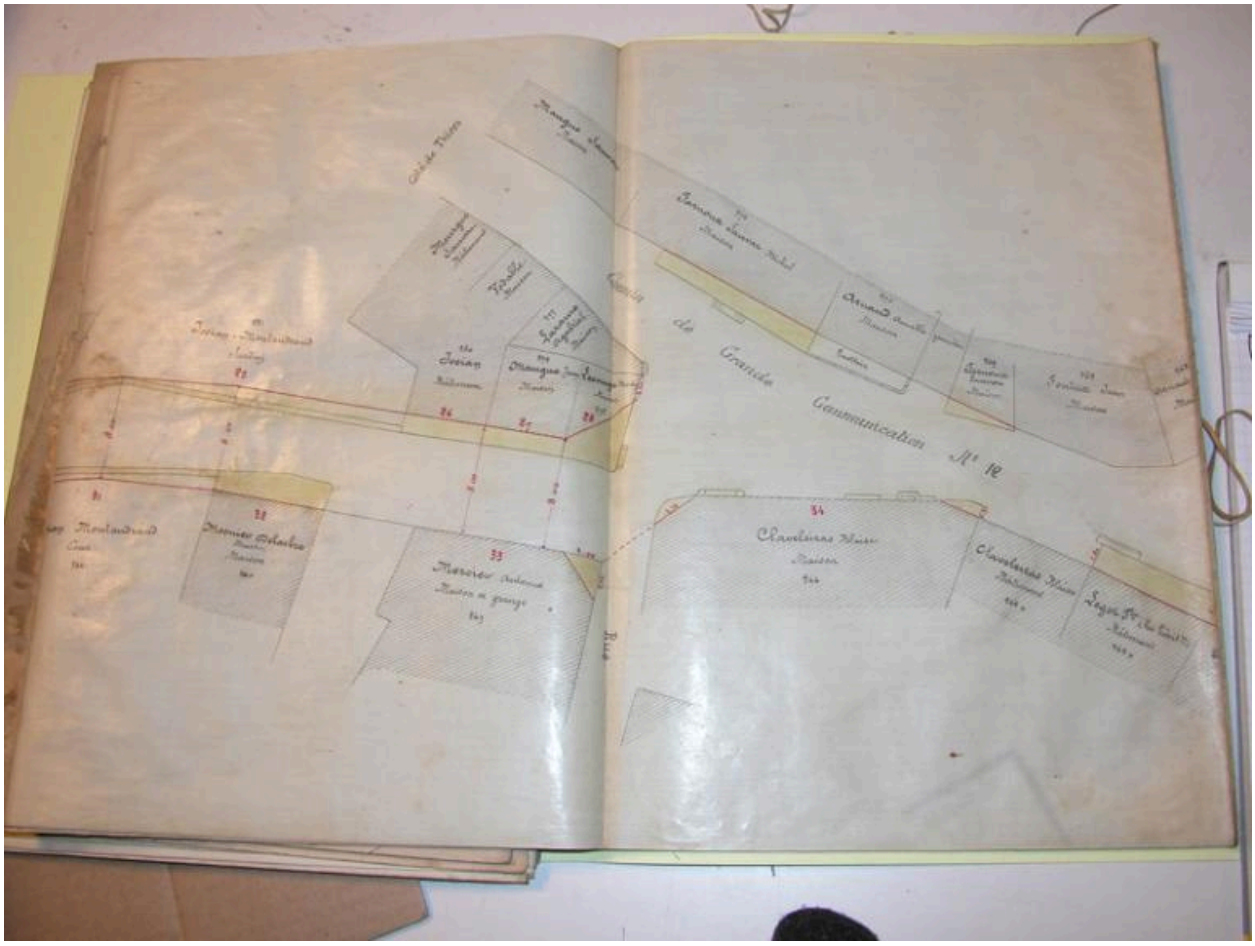

Cournon (Puy-de-Dôme). Exemple d'un plan d'alignement de traverse dite "chemin d'intérêt commun". Le plan est dressé par l'agent-voyer d'arrondissement en 1882. Archives municipales de Cournon-d'Auvergne. 1 O 13. (Photo chercheure). Aux plans d'alignement issus de la loi de 1807 (en général dressés par des géomètres, en collaboration éventuellement avec des architectes), s'ajoutaient les plans d'alignement des voies principales traversant les localités. Ils étaient l'oeuvre des ingénieurs des Ponts et Chaussées lorsqu'il s'agissait des routes impériales (puis royales puis nationales) de 1ère et seconde classes et celle d'agents-voyers recrutés localement pour les routes impériales de 3e classe, les routes départementales et les chemins vicinaux (à partir de la loi de création des services vicinaux du 21 mai 1836).

Référence du document reproduit :

- **plan d'alignement de la traverse de Cournon. 1882.**
  AC Cournon. 1 O 13. **Puy-de-Dôme. Arrondissement de Clermont-Fd. Service vicinal. Plan d'alignement de la traverse de Cournon sur une longueur de 860 mètres. Chemin d'intérêt communal n°8**. Par l'agent-voyer d'arrondissement, 1882.
  AC Cournon-d'Auvergne : 1 O 13

IVR83_20106300757NUCA
Auteur de l'illustration : Bénédicte Renaud-Morand
Date de prise de vue : 2010
© Région Auvergne - Inventaire général du Patrimoine culturel, ADAGP
communication libre, reproduction soumise à autorisation